

tant de mesures législatives à l'étude à la Chambre, nous pourrions nous attaquer aux problèmes réels du pays et adopter des modifications concernant des questions fondamentales comme celle-ci.

L'assurance-hypothèques donnera à davantage de Canadiens la possibilité d'être propriétaire. Les modifications que nous proposons aideront les gens ne pouvant verser qu'un acompte très modeste à acheter une maison pour la première fois. Les propriétaires seront en mesure d'obtenir une seconde hypothèque à des taux d'intérêt comparables à ceux de la première.

Nous ne nous rappelons que trop bien l'époque où les taux des premières hypothèques étaient peut-être de 12 ou 14 p. 100 et ceux des secondes hypothèques de 18 à 24 p. 100. Il était manifestement impossible à un jeune couple d'acheter une maison à ces taux exorbitants. Nous voulons nous assurer qu'une seconde hypothèque soit comparable à la première et que le taux d'intérêt pratiqué par la compagnie d'hypothèques ou l'établissement financier concerné soit pratiquement le même. Un plus grand nombre de gens pourront par conséquent acheter une maison à un taux raisonnable.

Nous voulons faire en sorte que les gens soient en mesure de s'acheter une maison. Nous sommes conscients du fait qu'un million de Canadiens environ ne peuvent s'acheter une maison convenant à leurs besoins. Cependant, depuis deux ans, notre gouvernement est en mesure d'apporter son aide dans le cas de 107 000 nouveaux logements sociaux par le biais de son programme d'aide à la remise en état des logements ou de son programme concernant les logements sans but lucratif. Depuis deux ans, environ la moitié des 107 000 intéressés ont pu obtenir un nouveau logement grâce au programme concernant les logements sans but lucratif et l'autre moitié a profité du programme d'aide à la remise en état des logements. Nous réalisons d'énormes progrès, même s'il reste beaucoup à faire. Il s'agit maintenant de faire preuve d'initiative. Il faut voir si nous utilisons les crédits à notre disposition de la façon voulue, en obtenant le plus possible pour notre argent.

● (1630)

Un autre aspect des modifications que nous proposons à la Loi nationale sur l'habitation consiste à offrir de l'assurance pour le nantissement de biens meubles. Nous parlons d'assurer des hypothèques sur des maisons mobiles ou préfabriquées. C'est là un domaine de la politique sur l'habitation que l'on a peut-être négligé pendant trop longtemps. Nous savons que dans d'autres pays, les maisons mobiles et les maisons préfabriquées offrent des logements confortables et abordables à un grand nombre de personnes qui ne pourraient autrement s'acheter une maison. Nous allons assurer l'achat de nouvelles maisons mobiles. Auparavant, les gens qui souhaitaient s'acheter une maison mobile ne pouvaient obtenir du financement des établissements financiers ordinaires. Ils devaient verser les taux d'intérêt pratiqués sur les prêts personnels, car les prêts pour les maisons mobiles tombaient dans cette catégorie, et ces taux étaient trop souvent exorbitants et inabordables. Nos modifications portent justement sur cela.

Notre excellent programme de logement comporte de nombreux volets. Pour vous prouver le bien-fondé des modifications proposées, je voudrais vous faire part d'un certain nombre de manchettes. Une manchette parue à ce sujet dans le numéro du 25 mars 1987 du *Star* de Toronto se lisait comme ceci: «Les

Les subsides

nouvelles règles relatives aux hypothèques aident les locataires à acheter une maison». Le 25 mars 1987, le *Citizen* d'Ottawa annonçait en manchette que les changements apportés au Fonds d'assurance hypothécaire favoriseraient la propriété domiciliaire. Le 14 mai 1988, c'était au tour du *Star* de Toronto de remarquer que les titres hypothécaires devenaient un investissement populaire. Cela n'a rien à voir avec nos nouveaux amendements à la Loi nationale sur l'habitation. C'est un nouveau régime en vertu duquel le secteur privé a effectué pour quelque 600 millions de dollars de nouveaux investissements. Cela accroîtra les fonds disponibles sur le marché hypothécaire, favorisera la concurrence, aboutira à faire baisser les taux d'intérêts et à consentir des hypothèques à plus long terme. En fait, l'année dernière, nous avons été témoins pour la première fois du retour des hypothèques d'une durée de dix ans. Pendant trop longtemps nous avons dû nous contenter d'hypothèques de cinq ans. Ce régime offrira aux Canadiens stabilité et accessibilité à meilleurs prix.

Le 25 mars, on lisait en manchette dans le *Citizen* d'Ottawa que les changements apportés au Fonds d'assurance hypothécaire favoriseraient la propriété domiciliaire. Le 15 avril, la *Gazette* de Montréal faisait état d'une recrudescence des maisons mises en chantier. Le 25 mars 1987, dans le *Sun* de Toronto on faisait l'éloge des directives en matière d'hypothèque. Aussi, quand mon honorable collègue dit que le gouvernement a abandonné son rôle et qu'il est responsable de la détérioration de la situation du logement au Canada, je puis seulement lui répondre que je suis prêt à me rendre à l'évidence. Je suis prêt à me fier aux chiffres et aux commentaires que j'ai cités aujourd'hui. Malheureusement, j'ai épuisé mon temps de parole, mais je répondrai volontiers aux questions.

[Français]

Mme Killens: Monsieur le Président, ma première question est une question que j'ai déjà posée à la Chambre il y a quelques mois au sujet du fait que nous n'avons pas de loi nationale qui établit la responsabilité du logement au Canada, comme par exemple cela existe en Australie et en Angleterre.

J'aimerais savoir si le ministre a déjà étudié ces deux lois de ces deux pays parce que je reviens toujours au fait qu'il semble y avoir un manque de coordination à travers le pays pour régler les problèmes de logement. J'ai peut-être mis l'emphase sur les sans-abri, mais il y a tellement de répercussions sociales relativement à ce problème que j'y tiens beaucoup. Mais il y a d'autres problèmes également que l'on pourrait régler à travers le pays si les gens se parlaient. Par exemple, j'ai ici un article du journal *Le Soleil* de Québec et un autre de *La Presse* de Montréal, dans lequel le maire Doré, le maire de la ville de Montréal, déplore le fait, et on dit: «L'administration du maire Doré est cependant quelque peu inquiète.» Cela, c'est au sujet du 2,5 millions de dollars, une somme donnée par les deux niveaux de gouvernements, fédéral et provincial.

Voici ce que dit le maire: «Il est inquiet puisque la décision des gouvernements supérieurs a été prise sans qu'elle n'ait été consultée (la ville), pas plus d'ailleurs que n'ont été consultés les intervenants communautaires qui oeuvrent dans les milieux des sans-abri.» Là, c'est le maire de Montréal, M. Doré, qui dit qu'il n'a pas été consulté. Il est vrai que l'argent est disponible au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial, mais dans l'autre article: «Onze millions pour la restauration de